

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MARSEILLE**

### **Opération d'aménagement du secteur Littoral-Cap Pinède-Oddo-Gèze par L'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée**

En application du Code de l'expropriation, du Code de l'environnement, et en exécution de l'arrêté n°2023-27 du 06 juillet 2023 du Préfet des Bouches-du-Rhône, Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, il sera procédé, à une enquête publique unique relative à l'utilité publique de l'opération d'aménagement du secteur Littoral-Cap Pinède-Oddo-Gèze sur le territoire de la commune de Marseille, et le parcellaire, en vue de délimiter exactement les immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le responsable du projet considéré est l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée.

L'aménagement du secteur Littoral-Cap Pinède-Oddo-Gèze constitue un projet d'ensemble composé :

- du périmètre de la ZAC LITTORALE qui est le premier maillon opérationnel de l'extension d'Euroméditerranée. Elle a pour objet le redéveloppement d'un ensemble urbain situé à la rencontre des 2e, 3e, et 15e arrondissements de Marseille entre le noyau villageois Bougainville, Les Crottes et le Grand Port Maritime de Marseille et entre le boulevard Ferdinand de Lesseps et l'avenue du Cap Pinède.
- de l'aménagement de l'axe Cap Pinède – Capitaine Gèze au nord du secteur. Sa requalification assurera la cohérence du réseau viaire associé au développement du secteur mais également l'aménagement d'un chapelet d'espaces publics sur l'ensemble du périmètre élargi.
- de la création d'un nouveau maillage viaire permettant de redessiner le quartier

L'ensemble du secteur est destiné à accueillir des programmes mixtes de logements, commerces, bureaux, et activités, la création d'équipements publics, écoles, centre de formations, crèches.

L'intégralité du projet est conçu pour créer une vie de quartier durable et confortable pour ses habitants et usagers.

A été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête considérée, par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille : Monsieur Christian PELLET, Ingénieur conseil en sécurité incendie et explosion, en activité.

Conformément aux dispositions de l'article L123-4 du Code de l'environnement modifié par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, Madame Élisabeth BRESSANGE, cadre la Poste, retraitée, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêtrice suppléante, par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Le dossier d'enquête unique sur support papier, ainsi que les registres d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, relatifs à l'utilité publique et le parcellaire, seront déposés pendant trente-trois jours consécutifs, **du lundi 28 août 2023 au vendredi 29 septembre 2023 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations et ses propositions écrites, sur lesdits registres aux lieu, jours et heures suivants :

**Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauchier – 13002 Marseille, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45.**

Le dossier d'enquête publique comprend notamment, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale émis le 20 octobre 2021 sur celle-ci en application des articles L122-1 et R122-6 et R122-7 du Code de l'Environnement, le mémoire en réponse du maître d'ouvrage transmis en novembre 2021, le bilan de la concertation publique, les registres d'enquête unique sur support papier.

#### Autres modes de consultation du dossier d'enquête :

- Le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable en version numérique, aux adresses suivantes : sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille> et sur le site internet d'Euroméditerranée : <https://euromediterranee.fr/DUP-Declaration-d-utilite-publique>.
- Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté, pendant la même période, sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille ( du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30). Bureau 421 – contact préalable au 04.84.35.43.84.
- Il est également communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique ou pendant celle-ci, dans le respect des dispositions prévues par le Code des relations entre le public et l'Administration.

#### Modes de transmission des observations et des propositions du public:

Outre la consignation écrite des observations et des propositions du public relatives à l'enquête susvisée, sur ledit registre, disponible en mairie dans les conditions indiquées ci-avant, celles-ci pourront être également adressées au commissaire enquêteur :

- par voie postale, à l'adresse du siège de l'enquête, Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe "la ville plus verte et plus durable", 40 Rue Fauchier – 13233 Marseille Cedex 20,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : [information.dup@euromediterranee.fr](mailto:information.dup@euromediterranee.fr)
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet d'Euroméditerranée suivant : <https://euromediterranee.fr/DUP-Declaration-d-utilite-publique> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>. Le registre dématérialisé sera ouvert du lundi 28 août 2023 (09h00) au vendredi 29 septembre 2023 (16h45).

Les observations et propositions, écrites ou orales, faites sur l'opération seront également reçues par le commissaire enquêteur, qui se tiendra personnellement à cet effet, en Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable », 40 Rue Fauchier – 13002 Marseille, aux jours et heures suivants :

Mairie	Permanences
Mairie Centrale de Marseille Direction Générale Adjointe « ville plus verte et plus durable » 40, rue Fauchier 13002 MARSEILLE	– lundi 28 août 2023 de 09h00 à 12h00 – jeudi 07 septembre 2023 de 13h45 à 16h45 – mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00 – mardi 19 septembre 2023 de 13h45 à 16h45 – vendredi 22 septembre de 09h00 à 12h00 – vendredi 29 septembre 2023 de 13h45 à 16h45

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables en mairie de Marseille, Direction Générale Adjointe "la ville plus verte et plus durable", 40 Rue Fauchier – 13002 Marseille, siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et communicables pendant la durée de l'enquête aux personnes qui en feront la demande, à leurs frais, dans le respect et les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Pendant l'enquête, le Président de la commission d'enquête peut, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport unique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressés à la mairie concernée, et conservée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces pièces pourront également être consultées, pendant un an, sur le site internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Enfin, toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, d'une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'Administration.

En vue de la fixation des indemnités et en vertu des dispositions des articles L311-1 et suivants, et R311-2 du Code de l'expropriation, le propriétaire, l'usufruitier, sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, les autres personnes intéressées, sont tenues de se faire connaître en écrivant à Madame la Directrice Générale d'Euroméditerranée, L'Astrolabe, 79, Bd de Dunkerque, CS 70443, 13235 Marseille cedex 02, dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchuës de tous droits à indemnités.

Au terme de l'enquête publique considérée, et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, le Préfet des Bouches-du-Rhône, pourra le cas échéant prononcer par un arrêté l'Utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet, conformément aux articles L121-1 et suivants, et L122-1 et suivants du Code de l'Expropriation.

Enfin, au vu du rapport du commissaire enquêteur et des documents qui y sont annexés, le Préfet des Bouches-du-Rhône, département où sont situées les propriétés ou parties de propriétés dont la cession est nécessaire pour la réalisation de ce projet, pourra les déclarer cessibles, par arrêté, conformément à l'article R132-1 du code de l'expropriation.

**Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :**

**- Euroméditerranée (responsable du projet)**

L'Astrolabe, 79, Bd de Dunkerque, CS 70443, 13235 Marseille cedex 02

Site Internet : [www.euromediterranee.fr](http://www.euromediterranee.fr) - TEL : 04 91 14 45 00

CONTACTS : CLAIRE HARDY – [CLAIRE.HARDY@EUROMEDITERRANEE.FR](mailto:CLAIRE.HARDY@EUROMEDITERRANEE.FR) 06 08 32 14 35

ORIANNE GUIOT – [oguiot@systra.com](mailto:oguiot@systra.com) 07.63.00.66.78

**-Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « la ville plus verte et plus durable »**, (siège de l'enquête), 40 Rue Fauchier – 13002 Marseille. Site Internet : [www.marseille.fr](http://www.marseille.fr). Tél : 04 91 55 22 00

**- Préfecture des Bouches-du-Rhône**

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

Place Félix Baret – 13006 Marseille

Tél : 04.84.35.40.00 - Site Internet : [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)

Marseille, le 06 juillet 2023

**Pour le Préfet  
Le Chef de Bureau  
de l'Utilité Publique, Concertation  
et Environnement**

Signé

**Patrick PAYAN**